

Interview FR3 – On peut toujours s’entendre

Groupe des 7 conseillers municipaux socialistes

Notre analyse :

Oui, il faut trouver les moyens de restaurer la Sénaigerie, car le site et l’ensemble des bâtiments sont d’un réel intérêt historique et patrimonial. Rappelons que le logis et la fuie sont classés par la DRAC sur l’inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1999 lorsque Jacques Garreau était adjoint à la culture et au patrimoine. La priorité est d’ailleurs aujourd’hui d’empêcher l’effondrement de la fuie, puis de restaurer la cour des dépendances non classées dite cour carrée.

Le temps presse et malheureusement M. et Mme Hugot ont été menés en bateau pendant 3 ans et demi par Mme le maire lors de négociations restées secrètes jusqu’en décembre 2005 ; ces négociations visaient à rendre constructibles un espace boisé classé.

C’était là une fausse solution car cette promesse du maire ne tenait pas compte des contraintes réglementaires fortes pesant sur le site pour protéger le lac de Grand-Lieu à proximité immédiate. La loi Littoral qui limite, à juste titre, la constructibilité dans les espaces proches du rivage s’applique sur le domaine de la Sénaigerie comme elle s’applique à tous les riverains du secteur dont certains se verront, dans le prochain PLU en cours d’adoption, interdire de construire sur des fonds de parcelles aujourd’hui constructibles. A la Sénaigerie, la demande des propriétaires du château irait exactement dans le sens inverse de la protection de l’environnement en déclassant un espace boisé protégé alors même que Bouaye vient d’adopter son 1^{er} Agenda 21.

Les différents services de l’administration consultés (DDE, Nantes Métropole) affirment qu’il serait contraire aux directives et aux choix répétés de protection de l’environnement de vouloir rendre constructible ce terrain. Ce qui a été possible il y a plus de 30 ans lorsque le lotissement voisin a été créé ne l’est plus aujourd’hui et l’on ne peut qu’approuver cette volonté de sauver un milieu fragilisé par l’urbanisation forte qu’a connue la rive nord du lac.

Cette protection environnementale rejoint l’opposition très forte des riverains du château à une modification rendant urbanisable une partie de l’espace boisé. Tout cela le maire ne pouvait l’ignorer, pourquoi avoir laissé croire aux propriétaires du château qu’une solution miracle et rapide était possible pour restaurer leur bien ?

Aujourd’hui, **il faut apporter à la Sénaigerie une solution durable qui n’oppose pas protection de l’environnement et protection du patrimoine**. C’est possible, cela sera certes plus long et plus compliqué que la transformation d’un espace boisé protégé en terrain à urbaniser, mais à terme cela renforcera la cohérence de ce site exceptionnel. Il faut en garantir la restauration et l’entretien par des moyens durables pour lesquels la commune de Bouaye peut jouer un rôle important.

Nos 5 propositions concrètes :

1- La première étape incontournable que nous avons toujours recommandée à M. et Mme Hugot, notamment lors de notre rencontre du 24 mai 2006, est la **création d'une association pour restaurer la Sénaigerie**. Cela vient d'être fait, les élus de gauche y apporteront comme promis leur soutien et leur participation active.

2- Il faut aider les propriétaires de la Sénaigerie à **préciser et rédiger le projet commercial** qui influencera la restauration et qui devrait viser à garantir l'entretien régulier ultérieur du château. La Chambre de commerce et le Comité départemental du tourisme doivent pouvoir apporter leurs conseils utiles.

3- L'association récemment créée doit, dès que possible, **définir un plan de restauration** incluant fuie et cour carrée, en relation avec l'architecte des bâtiments de France. Ce plan devra être chiffré et faire l'objet d'une programmation dans le temps. Je suis prêt avec les conseillers municipaux de mon groupe à accompagner l'association pour appuyer ses demandes d'aides auprès des collectivités publiques et de fondations privées.

4- Une **convention** tripartite doit être négociée **entre la ville de Bouaye, l'association de la Sénaigerie et les propriétaires** pour définir, notamment, les modalités de soutien de la commune et les conditions d'accès du public aux bâtiments restaurés.

5- Par ailleurs, un partenariat avec le service jeunesse de la ville de Bouaye et des associations spécialisées, telles que l'association *Rempart*, peut permettre à l'association de la Sénaigerie d'organiser des **chantiers de jeunes** durant plusieurs étés ; des **chantiers d'insertion** peuvent aussi être ouverts pour certains types de travaux.

Il faut au plus vite oublier les fausses promesses et les polémiques stériles pour se mettre tous autour d'une table et définir enfin un vrai projet de restauration durable de la Sénaigerie.

Jacques Garreau
Porte parole des 7 élus d'opposition